



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives
drogues.gouv.fr

Seul le prononcé fait foi.

Discours de Danièle Jourdain-Menninger,
Présidente de la Mission interministérielle
de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Journées de la société française d'alcoologie
Mercredi 23 mars 2016

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse d'avoir une fois de plus l'occasion d'ouvrir ces journées de la société française d'alcoologie.

Comme l'évoque clairement l'intitulé de vos journées 2016, les travaux seront centrés sur une consommation d'alcool qui, de la conception à l'adolescence, est un sujet d'une inquiétante actualité, de même que les consommations d'autres substances qui peuvent y être associées.

Les différentes communications qui vont être faites à l'occasion de ces journées traduisent bien la nécessité pour les organisateurs de faire connaître à l'ensemble des participants l'état des connaissances et de permettre d'engager des discussions sur ces sujets.

L'alcoolisation fœtale cause de graves dommages irréversibles parfois. Pour les éviter, il est impératif de mener en direction des femmes en âge de procréer, une politique préventive efficace, ainsi qu'un repérage précoce des situations à risques chez les femmes enceintes et une prise en charge périnatale de qualité.

L'ouverture de ces journées m'offre l'opportunité de vous informer de l'achèvement de l'élaboration du second plan d'actions 2016-2017 qui est la poursuite de la déclinaison du plan gouvernemental 2013-2017 de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Ce second plan reprend une action, déjà existante dans le premier, mais qui n'avait pas pu être entièrement concrétisée et qui correspond parfaitement à l'objet de la première partie de vos journées, c'est-à-dire l'exposition périnatale.

L'action 55 prévoit en effet la mise en place d'un programme expérimental de prévention et de prise en charge des troubles causés par l'alcoolisation fœtale dans deux régions. Aujourd'hui l'île de La Réunion s'est dotée d'un tel programme et je tiens à saluer l'exemplarité de la démarche initiée par l'ARS.

Deux réseaux Réunionnais, l'un de périnatalité et l'autre sur les addictions, ont mené une réflexion sur les conditions optimales de prise en charge des femmes en difficulté avec l'alcool, et des enfants porteurs de troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Cela a permis à l'ARS d'élaborer un programme régional en étroite concertation avec tous les acteurs concernés.

Ce programme prévoit en particulier la réalisation d'actions de communication en direction du public scolaire et du grand public, de repérage des situations de consommation chez la femme, de dépistage et d'évaluation des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF) et du syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF),

de renforcement de la prise en charge et de l'accompagnement tant des femmes addictes que des enfants porteurs, de création d'un centre de ressources régional.

C'est devant la qualité de ce programme et après qu'il m'ait été présenté lors de mon déplacement à La Réunion le 18 septembre 2015 que j'ai décidé de retenir comme région expérimentale cette île, forte de son expérience de plus de 20 ans dans la problématique de l'exposition prénatale à l'alcool.

Une autre région est en voie de finalisation de son propre programme, la région Aquitaine. Là encore il s'agira de mieux prévenir et de reconnaître le plus précocement possible les TCAF.

Votre deuxième journée portera sur les jeunes et les conduites addictives au cours de laquelle la question des enjeux pour la société, des déterminants, du repérage et de la prévention seront abordées.

C'est bien entendu un sujet majeur, car les adolescents sont une cible particulièrement vulnérable durant cette période de transformation mentale et physique où la consommation de substances psychoactives comporte des risques pour la maturation cérébrale.

Les résultats récents de l'enquête HBSC 2014 réalisée auprès de jeunes de 11 à 15 ans et publiée en décembre 2015 par l'OFDT permettent de souligner quelques grandes tendances : les expérimentations apparaissent en nette baisse en 2014, notamment l'expérimentation d'alcool ; la prééminence à l'adolescence de l'alcool qui est la première substance psychoactive expérimentée par les collégiens ; les premières ivresses apparaissent également moins fréquentes qu'en 2010.

L'enquête 2014 consolide les enseignements de l'enquête 2010. Les années collège correspondent toujours à une période importante d'expérimentation des substances psychoactives.

L'enquête ESCAPAD qui s'intéresse aux jeunes de 17 ans, publiée par l'OFDT en mai 2015, met en évidence pour l'exercice 2014 une hausse des usages de tabac, d'alcool et de cannabis. Mais en comparaison de l'enquête précédente de 2011, elle montre cependant que les consommations de produits psychoactifs parmi cette population adolescente se situent, en 2014, en deçà des niveaux les plus élevés observés durant la décennie 2000.

L'enquête a par ailleurs établi l'existence d'une polyconsommation régulière de tabac, d'alcool et de cannabis plus importante. Les usages réguliers de ces trois produits apparaissent dorénavant plus fréquemment associés.

Au vu de ces enquêtes il est donc parfaitement logique que votre société savante se penche sur la préoccupante consommation de substances psychoactives chez les adolescents et de façon plus générale chez les jeunes.

A propos de l'alcool, jusqu'à une époque récente, la loi Evin limitait la publicité et la promotion des boissons alcoolisées. Ce cadre n'évitait cependant pas que les règles soient régulièrement contournées par les alcooliers à travers des stratégies médias savamment mises au point.

Il est reconnu que la limitation de la publicité est vis-à-vis des jeunes en particulier un outil efficace pour réduire la consommation. Nous nous sommes tous élevés contre une modification de la loi Evin – vous comme nous - à l'occasion des débats portant sur la loi de modernisation de notre système de santé. Cette modification avait pour but d'abaisser les contraintes imposées en

matière de marketing et de communication publicitaire des industriels. Malheureusement notre mobilisation n'a pas permis d'éviter l'adoption d'un article 13 dans cette loi, qui est une authentique régression en termes d'encadrement publicitaire.

Convenons tout de même que certaines dispositions de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé visent explicitement à réprimer la provocation directe d'un mineur à la consommation excessive ou habituelle d'alcool. Elles apportent un nouveau cadre pénal qui est susceptible de freiner certains comportements irresponsables.

Pour en revenir à la publicité et au marketing sachez qu'en tout état de cause nous ne baissons pas les bras : des chantiers prometteurs peuvent dans le futur s'ouvrir, que ce soit dans le domaine d'une meilleure connaissance publique des activités de lobbying ou dans celui d'une amélioration de l'étiquetage pour les consommateurs.

En attendant je voudrais rappeler la place privilégiée que la MILDECA continuera d'accorder à la prévention en direction des jeunes, notamment en milieu scolaire.

C'est ainsi que nous agissons, à la fois en appui et en conseil, pour une évolution de la politique de prévention en milieu scolaire.

La MILDECA prodigue en effet un appui à tous les acteurs éducatifs :

- en intégrant les conduites addictives dans le parcours éducatif de santé utiles tout au long de la vie.
- en adaptant les enquêtes nationales et internationales comme ESPAD et HBSC afin d'inclure des questions portant spécifiquement sur les consommations d'alcool notamment,

- en assurant la qualité de formation des personnels au contact des jeunes, notamment les personnels sociaux et de santé, mais également les personnels éducatifs (chefs d'établissement, CPE).

La MILDECA soutient également les initiatives de prévention par les pairs : dans l'enseignement agricole, des appels à projets sont réalisés depuis 3 ans et permettent l'implication des élèves et des personnels sur des programmes, journées et outils de prévention. En particulier citons, en direction des apprentis agricoles, le concours national "conduites addictives et santé sécurité au travail", organisé par la DGER depuis 2 ans avec le soutien de la MILDECA.

Enfin, la MILDECA finance des programmes expérimentaux validés scientifiquement tels que « Good behaviour game, Unplugged » qui développent les compétences psychosociales des jeunes et renforcent les compétences des parents .

L'objectif à terme est de contractualiser avec les rectorats afin qu'ils se saisissent des questions de prévention des addictions de façon systématique, comme celui de Lyon avec le programme ABMA, Aller bien pour mieux apprendre.

Par ailleurs la MILDECA développe un continuum de prévention dans l'enseignement supérieur, qui a intégré la prévention des conduites addictives dans le nouveau plan national de la vie étudiante, selon deux axes :

- l'appui à la réalisation d'outils, des applications smartpone, des guides à destination des responsables et de chartes notamment pour les événements festifs,
- la prévention par les pairs assurée par plus de 500 étudiants relais santé, les bureaux des étudiants ou encore les structures étudiantes organisatrices

d'événements formés dans 23 universités et l'ensemble des grandes écoles via les SUMPPS ou les pôles de vie étudiante.

Une politique de prévention efficace ne peut se concevoir qu'adossée à une politique d'études et de recherche dynamique. Elle est d'ailleurs intrinsèquement liée à la prévention, dans la mesure où la communication de données scientifiques objectives contribue aussi à remettre en cause un système de croyances sociales très résistant sur l'alcool.

Les différentes études qui vont faire l'objet d'exposés témoignent que sur ces questions de consommations, les chercheurs ont un rôle citoyen de pédagogie scientifique à faire en direction des décideurs, de la société pour dissiper les préjugés et modifier les représentations erronées.

Je profite de ces journées pour vous informer de la prochaine saisine conjointe, MILDECA-Ministère de la Santé, de l'Inserm pour la réalisation d'une expertise collective qui permettra d'actualiser les connaissances sur l'alcool, ses effets sur la santé, les niveaux et modalités d'usages associés à sa consommation en France dans l'expertise Inserm de 2003.

- Cette nouvelle saisine qui actualisera l'expertise INSERM de 2003 aura également pour objet de produire des recommandations en matière de prévention et d'accompagnement utiles aux décideurs et professionnels investis dans la réduction des dommages sanitaires et sociaux associés à l'alcool.

Je tiens également à signaler que depuis 2015, à l'initiative de la DGS, la MILDECA et la Délégation à la Sécurité routière ont impulsé et co-financé la participation de la France dans la plate-forme OCDE d'aide à la décision sur

l'alcool qui permettra d'évaluer les impacts sanitaires, sociaux et économiques de différentes politiques de prévention de l'alcool.

Je me dois aussi de mentionner la création d'un réseau d'acteurs de la recherche sur l'alcool : le projet de réseau national de recherche multidisciplinaire en alcoologie inscrit dans le 2^{ème} plan d'action de la MILDECA porté par l'équipe INSERM ERI 24 – GRAP du Professeur Naassila marquera une étape importante dans ce sens.

A partir de 2016, la MILDECA soutiendra le financement d'un réseau national de chercheurs, décideurs et professionnels travaillant dans le champ de l'alcool. Cette initiative contribuera à une prise de conscience collective sur la priorité à donner à la recherche en alcoologie. Cela pourra accessoirement jouer un rôle de contrefeu vis à vis de diverses initiatives récentes financées par le secteur économique de l'alcool.

La MILDECA elle-même - dans le cadre de ses activités d'animation scientifique prévoit d'organiser d'ici fin 2017, un événement spécifiquement centré sur les stratégies d'influence des industriels du tabac et l'alcool. Cela nous permettra de réunir les chercheurs internationaux spécialistes du domaine.

L'existence d'une structure de type fondation de recherche entièrement financée par l'industrie de l'alcool y sera notamment évoquée avec des spécialistes de la question des conflits d'intérêt, de l'éthique et la déontologie en recherche.

Je n'ai pas abordé tous les thèmes sur lesquels vous allez débattre mais je crois avoir montré à la faveur de cette ouverture que VOS sujets d'intérêt sont également NOS sujets d'intérêts.

Nous sommes incontestablement parties liées avec le même objectif de réduction des consommations.

Nous savons que pour atteindre cet objectif il n'y a pas une approche et une seule à adopter, il n'y a pas un sillon et un seul à tracer, il n'y a pas un programme et un seul à appliquer.

Nous savons au contraire que c'est en luttant sur tous les fronts, par une multitude d'actions coordonnées impliquant la mobilisation de tous les acteurs (professionnels, associatifs, intervenants auprès des jeunes) et à tous les âges de la vie que nous parviendrons à faire reculer la consommation d'alcool et celles qui lui sont associées.

Il est à présent temps de laisser la parole aux différents orateurs qui doivent s'exprimer aujourd'hui et de débiter vos travaux qui seront comme à l'habitude de grand intérêt et de haute qualité.

Merci pour votre attention